RCS : AMIENS
Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00380
Numéro SIREN : 383 786 266
Nom ou dénomination : SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DE REVISION ET D'ETUDES DE GESTION - SECOVI

Ce dépôt a été enregistré le 07/04/2021 sous le numéro de dépôt B2021/003011

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DE REVISION ET D'ETUDES DE GESTION

SECOVI

Société Anonyme au capital de 1.008.020,00 euros
Siège social : 605, Rue Saint Fuscien 80000 AMIENS
RCS AMIENS 383 786 266

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
- 7 AVR. 2021
AMIENS
80 - 02

* * * * *

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 DECEMBRE 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2020

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2020 s'élevant à 3 309 715,37 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice3 309 715,37 euros

A titre de dividendes aux actionnaires3 300 000,00 euros
Soit 65,47 euros par action

Le solde9 715,37 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 22 721 690,10 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 02 janvier 2021.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000,00 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000,00 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Paraphes

Il est précisé que :
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 916,65 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2020 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 3 299 083,35 euros.

Il a en outre été rappelé aux actionnaires que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

DATES DE CLOTURE	DIVIDENDES VERSES	REFACTION DE 40 %SUR LES DIVIDENDES	
		DIVIDENDE ELIGIBLE	DIVIDENDE NON ELIGIBLE
30/06/2019	2.770.000,00 € Soit 54,96 € par titre	620.773,40 €	2.079.226,60 €
30/06/2018	2 923 258,00 € Soit 58,00 € par titre	672 104,00 €	2 251 154,00 €
30/06/2017	2 850 000,00 € Soit 56,55 € par titre	655 260,81 €	2 194 739,19 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 décembre 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
- 7 AVR. 2021
AMIENS
80 - 02

S.A S.E.C.O.V.I

ETAT DE SYNTHESE ARRETE AU 30/06/20

605 Rue Saint Fuscien – BP 50067 80092 AMIENS CEDEX 3

SOMMAIRE

1. ETATS DE SYNTHESE *1*

1.1. BILAN ACTIF 2

1.2. BILAN PASSIF 3

1.3. COMPTE DE RESULTAT PRODUCTION 4

2. ANNEXE *6*

2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES 7

2.2. NOTES SUR LE BILAN 10

2.3. AUTRES INFORMATIONS 19

ETATS DE SYNTHESE

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
- 7 AVR. 2021
AMIENS
80 - 02

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2020	Net 30/06/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	110 366,70	97 018,68	13 348,02	19 145,25
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	1 209 919,83	1 209 919,83		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	50 006,27	50 006,27		
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	16 462,21	15 981,10	481,11	3 417,41
Autres immobilisations corporelles	1 382 171,91	950 620,02	431 551,89	395 616,54
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	10 870 829,10		10 870 829,10	10 870 829,10
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	1 091,00		1 091,00	1 091,00
Prêts				
Autres immobilisations financières	70 175,98		70 175,98	70 175,98
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**13 711 023,00**	**2 323 545,90**	**11 387 477,10**	**11 360 275,28**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en–cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En–cours de production biens et services	85 500,00		85 500,00	83 400,00
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 526 932,16	170 565,00	2 356 367,16	2 417 790,62
Autres créances	2 217 176,64		2 217 176,64	2 059 716,40
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	10 083 713,38		10 083 713,38	11 843 272,38
Disponibilités	6 836 412,83		6 836 412,83	4 584 025,57
Charges constatées d'avance (3)	146 015,00		146 015,00	67 260,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**21 895 750,01**	**170 565,00**	**21 725 185,01**	**21 055 464,97**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**35 606 773,01**	**2 494 110,90**	**33 112 662,11**	**32 415 740,25**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

	30/06/2020	30/06/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 008 020,00	1 008 020,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	359 522,62	359 522,62
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100 802,00	100 802,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	22 711 974,73	22 965 615,10
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**3 309 715,37**	**2 516 359,63**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	19 214,00	19 132,26
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**27 509 248,72**	**26 969 451,61**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	596,22	644,00
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 540 327,43	2 656 075,49
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	383 869,71	307 644,78
Dettes fiscales et sociales	1 629 027,62	1 508 988,85
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	99 292,41	52 135,52
Produits constatés d'avance (1)	950 300,00	920 800,00
TOTAL DETTES	**5 603 413,39**	**5 446 288,64**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**33 112 662,11**	**32 415 740,25**
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	5 603 413,39	5 446 288,64
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	596,22	644,00
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTE DE RESULTAT PRODUCTION

	30/06/2020	%	30/06/2019	%	Variation N/N-	%
Ventes de marchandises						
Production vendue	5 342 113,06	100,00	5 185 767,13	100,00	156 345,93	3,01
CHIFFRE D'AFFAIRES	**5 342 113,06**	**100,00**	**5 185 767,13**	**100,00**	**156 345,93**	**3,01**
Production stockée ou déstockage	2 100,00	0,04	-2 800,00	-0,05	4 900,00	-175,00
Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	**5 344 213,06**	**100,00**	**5 182 967,13**	**100,00**	**161 245,93**	**3,11**
Production de l'ex. + vtes marchandises	**5 344 213,06**	**100,00**	**5 182 967,13**	**100,00**	**161 245,93**	**3,11**
Achats de marchandises						
Variation stocks de marchandises						
Achats de matières premières et autres appro.	6 782,75	0,13	6 515,48	0,13	267,27	4,10
Variation de stocks matières premières et autre						
Sous–traitance	181 286,42	3,39	194 037,29	3,74	-12 750,87	-6,57
Achats consommés	**188 069,17**	**3,52**	**200 552,77**	**3,87**	**-12 483,60**	**-6,22**
MARGE BRUTE	**5 156 143,89**	**96,48**	**4 982 414,36**	**96,13**	**173 729,53**	**3,49**
Autres achats	89 958,78	1,68	93 552,06	1,80	-3 593,28	-3,84
Services extérieurs	486 147,35	9,10	495 326,64	9,56	-9 179,29	-1,85
Autres services extérieurs	307 303,92	5,75	321 179,03	6,20	-13 875,11	-4,32
Autres achats et charges externes	**883 410,05**	**16,53**	**910 057,73**	**17,56**	**-26 647,68**	**-2,93**
VALEUR AJOUTEE PRODUITE	**4 272 733,84**	**79,95**	**4 072 356,63**	**78,57**	**200 377,21**	**4,92**
Subventions d'exploitation	5 214,40	0,10	7 000,00	0,14	-1 785,60	-25,51
Impôts et taxes	161 392,15	3,02	190 440,01	3,67	-29 047,86	-15,25
Rémunérations	2 476 939,23	46,35	2 356 690,24	45,47	120 248,99	5,10
Charges sociales	1 037 941,09	19,42	975 209,69	18,82	62 731,40	6,43
Charges de personnel	**3 514 880,32**	**65,77**	**3 331 899,93**	**64,29**	**182 980,39**	**5,49**
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATIO	**601 675,77**	**11,26**	**557 016,69**	**10,75**	**44 659,08**	**8,02**
Reprises sur amort. et prov. et transferts de ch	162 473,75	3,04	121 893,07	2,35	40 580,68	33,29
Autres produits d'exploitation	3,88		7,78		-3,90	-50,13
Dotations aux amortissements sur immobilisati	168 238,34	3,15	184 701,68	3,56	-16 463,34	-8,91
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant	49 297,00	0,92	42 101,00	0,81	7 196,00	17,09
Dotations aux provisions pour risques et charg						
Autres charges d'exploitation	36 217,93	0,68	30 364,11	0,59	5 853,82	19,28
Autres charges et produits	**-91 275,64**	**-1,71**	**-135 265,94**	**-2,61**	**43 990,30**	**-32,52**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**510 400,13**	**9,55**	**421 750,75**	**8,14**	**88 649,38**	**21,02**
Bénéfice attribué, perte transférée						

COMPTE DE RESULTAT PRODUCTION

	30/06/2020	%	30/06/2019	%	Variation N/N-	%
Perte supportée, bénéfice transféré						
Produits financiers de participation	3 048 232,28	57,04	2 455 158,23	47,37	593 074,05	24,16
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de VMP	19,64		12 604,58	0,24	-12 584,94	-99,84
Autres produits financiers						
Reprises sur amort. et prov. et transferts de ch						
Produits financiers	**3 048 251,92**	**57,04**	**2 467 762,81**	**47,61**	**580 489,11**	**23,52**
Dotations financières aux amortissements et pr						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de VMP						
Autres charges financières	38 746,61	0,73	43 228,82	0,83	-4 482,21	-10,37
Intérêts et charges assimilées						
Charges financières	**38 746,61**	**0,73**	**43 228,82**	**0,83**	**-4 482,21**	**-10,37**
RESULTAT FINANCIER	**3 009 505,31**	**56,31**	**2 424 533,99**	**46,78**	**584 971,32**	**24,13**
RESULTAT COURANT AV. IMPÔT	**3 519 905,44**	**65,86**	**2 846 284,74**	**54,92**	**673 620,70**	**23,67**
Produits exceptionnels sur opérations de gestio						
Produits exceptionnels sur opérations en capita	53 900,83	1,01	5 500,83	0,11	48 400,00	879,87
Autres produits exceptionnels						
Reprises sur amort. et prov. et transferts de ch						
Produits exceptionnels	**53 900,83**	**1,01**	**5 500,83**	**0,11**	**48 400,00**	**879,87**
Charges exceptionnelles sur opérations de gest	12 540,01	0,23	8 320,62	0,16	4 219,39	50,71
Charges exceptionnelles sur opérations en capi	18 339,15	0,34	645,58	0,01	17 693,57	NS
Autres charges exceptionnelles						
Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.	81,74		81,74			
Charges exceptionnelles	**30 960,90**	**0,58**	**9 047,94**	**0,17**	**21 912,96**	**242,19**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**22 939,93**	**0,43**	**-3 547,11**	**-0,07**	**26 487,04**	**-746,72**
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	233 130,00	4,36	326 378,00	6,30	-93 248,00	-28,57
TOTAL DES PRODUITS	**8 614 057,84**		**7 785 131,62**		**828 926,22**	**10,65**
TOTAL DES CHARGES	**5 304 342,47**		**5 268 771,99**		**35 570,48**	**0,68**
RESULTAT NET	**3 309 715,37**	**61,93**	**2 516 359,63**	**48,55**	**793 355,74**	**31,53**

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SA SECOVI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2020, dont le total est de 33 112 662 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 3 309 715 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/10/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Terrains et aménagements : 50 ans
* Installations techniques : 5 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 ans
* Matériel informatique : 5 ans
* Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.
L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Mais pour autant, l'entreprise a opté pour l'amortissement du fonds commercial suivant les possibilités offertes par le règlement. L'entreprise a apprécié l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. En cas d'indice de perte de valeur, l'entreprise a réalisé un test de dépréciation. Ce test est réalisé sur la base de critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF IMMOBILISE

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement	110 367	4 080	4 080	110 367
– Fonds commercial	1 209 920			1 209 920
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	1 320 287	4 080	4 080	1 320 287
– Terrains	50 006			50 006
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	16 462			16 462
– Installations générales, agencements aménagements divers	516 964			516 964
– Matériel de transport	356 915	177 808	175 716	359 008
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	480 261	31 891	5 952	506 200
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 420 609	209 699	181 668	1 448 640
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	10 870 829			10 870 829
– Autres titres immobilisés	1 091			1 091
– Prêts et autres immobilisations financières	70 176			70 176
Immobilisations financières	10 942 096			10 942 096
ACTIF IMMOBILISE	**13 682 991**	**213 779**	**185 748**	**13 711 023**

NOTES SUR LE BILAN

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	4 080	209 699		213 779
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**4 080**	**209 699**		**213 779**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	4 080	181 668		185 748
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	**4 080**	**181 668**		**185 748**

NOTES SUR LE BILAN

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Fonds commercial

	30/06/2020
Éléments achetés Éléments réévalués Éléments reçus en apport	1 209 919
Total	**1 209 920**

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
– Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL B.C.E.C. 80092 AMIENS CEDEX 3	8 000	484 465	100,00	224 663
SARL COMPTABILITE CONSEIL AUXI 80370 BERNAVILL	15 245	385 708	100,00	246 643
SARL AREX 80092 AMIENS CEDEX 3	59 200	281 355	100,00	69 739
SARL SARECOM 80103 ABBEVILLE CEDEX	108 000	1 072 140	99,93	251 014
EURL ECOGED 80092 AMIENS CEDEX 3	60 000	912 710	100,00	129 688
SAS ACDN 80100 ABBEVILLE	100 000	412 030	100,00	101 804
SA BOUSQUET 80100 ABBEVILLE CEDEX	600 000	834 340	100,00	385 496
SAS FICORA 60000 BEAUVAIS	380 000	521 625	99,99	279 969
SAS SECOVI AUDIT 80000 AMIENS	115 840	1 173 390	99,00	315 077
SARL COGENA 80092 AMIENS CEDEX 3	60 000	984 523	99,93	190 655
SARL SEREC 80092 AMIENS CEDEX 3	80 000	642 764	100,00	258 724
SARL ECSOM 80092 AMIENS CEDEX 3	24 000	178 255	99,75	28 104
SELARL SAGEVI – NOREX 80130 FRIVILLE-ESCARBOTIN	375 000	718 548	99,97	112 502
– Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SARL G.M.R. 80092 AMIENS CEDEX 3	7 622	612 577	10,00	341 760

NOTES SUR LE BILAN

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
– Filiales (détenues à + 50 %)	1 983 840	1 983 840			
– Participations (détenues entre 10 et 50%)	762	762			
– Autres filiales françaises					
– Autres filiales étrangères					
– Autres participations françaises					
– Autres participations étrangères					

NOTES SUR LE BILAN

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement	91 221	9 877	4 080	97 019
– Fonds commercial	1 209 920			1 209 920
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	1 301 141	9 877	4 080	1 306 939
– Terrains	50 006			50 006
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	13 045	2 936		15 981
– Installations générales, agencements aménagements divers	381 664	23 403		405 067
– Matériel de transport	236 172	59 098	157 377	137 893
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	340 688	72 924	5 952	407 660
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 021 575	158 361	163 329	1 016 607
ACTIF IMMOBILISE	**2 322 716**	**168 238**	**167 409**	**2 323 546**

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF CIRCULANT

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 4 960 300 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	70 176		70 176
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 526 932	2 526 932	
Autres	2 217 177	2 217 177	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	146 015	146 015	
Total	**4 960 300**	**4 890 124**	**70 176**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS – FACTURES À ÉTABLIR	1 050 140
FOURNISSEURS – AVOIRS A RECEVOIR	18 315
ASSOCIES – INTERETS COURUS	134 283
DIVERS – PRODUITS À RECEVOIR	20
Total	**1 202 758**

NOTES SUR LE BILAN

CAPITAUX PROPRES

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 008 020,00 euros décomposé en 50 401 titres d'une valeur nominale de 20,00 euros.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de parts ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
SVI AUDIT 80092 AMIENS CEDEX 3	52,03	26 228,00
FEMINA STYL 80000 AMIENS	47,93	24 159,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		
MADAME TREBOUTTE HELENE 80000 AMIENS		5,00
MONSIEUR CORNU STEPHANE 80000 AMIENS		5,00
MONSIEUR DURIEZ VINCENT 80000 AMIENS		1,00
MADAME HUBLE MARIE RENEE 80800 BUSSY LES DAOURS		1,00
MONSIEUR HENON DENIS 80000 AMIENS		1,00
MONSIEUR HUBLE MARC 80800 BUSSY-LES-DAOURS		1,00

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	19 132	82		19 214
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	**19 132**	**82**		**19 214**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		82		

NOTES SUR LE BILAN

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 603 413 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	596	596		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	383 870	383 870		
Dettes fiscales et sociales	1 628 527	1 628 527		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 640 120	2 640 120		
Produits constatés d'avance	950 300	950 300		
Total	**5 603 413**	**5 603 413**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	2 540 828			

NOTES SUR LE BILAN

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS – FACT. NON PARVENUES	18 044
INTERETS COURUS A PAYER	596
ASSOCIÉS – INTÉRÊTS COURUS	31 240
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	282 808
PERSONNEL – AUTRES CHARGES À PAYER	320 000
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	120 193
CHARGES SOCIALES – CHARGES À PAYER	135 668
ETAT – AUTRES CHARGES À PAYER	11 932
CLIENTS – AVOIRS À ETABLIR	71 316
DIVERS – CHARGES À PAYER	21 190
Total	**1 012 988**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	146 015		
Total	**146 015**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS PERCUS D AVANCE	950 300		
Total	**950 300**		

AUTRES INFORMATIONS

Evènements postérieurs à la clôture

Les mesures de contraintes décidées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au Coronavirus impliquent des conséquences, notamment financières, d'une ampleur inédite. A ce jour, leur impact est difficilement prévisible, compte tenu des incertitudes pesant sur la durée des mesures de restrictions en cours, mais également des modalités et conditions de sortie de cette crise.

Toutefois, compte tenu du contexte décrit ci-avant, il se peut que des effets négatifs, à court ou à moyen terme, puissent affecter notre activité et notre trésorerie au titre de l'exercice 2021.

654, rue Roger Salengro

80450 CAMON

Téléphone : 03 22 46 17 41

Télécopie : 03 22 47 38 98
E-mail : sopidex@worldonline.fr

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
- 7 AVR. 2021
AMIENS
80 - 02

Sur rendez vous

SECOVI
Société Anonyme au Capital de 1 008 020 €

Siège Social : 605, RUE SAINT FUSCIEN
80092 AMIENS CEDEX 3

SIRET : 383 786 266 00023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

SECOVI
Société Anonyme au Capital de 1 008 020 €

Siège Social : 605, rue Saint Fuscien
80092 AMIENS cedex 3

SIRET : 383 786 266 00023

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
- 7 AVR. 2021
AMIENS
80 - 02

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SECOVI relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Amiens, le 11 décembre 2020

Le Commissaire aux Comptes

ACDG
Stéphane ROUAS

